

Edito



La dématérialisation du titre-restaurant avance inexorablement. Un an après le décret de 2014, environ 4% des bénéficiaires auraient migré sur une carte à puce. Comme toujours, le plus difficile est de convaincre les "early adopters", le reste n'est qu'une question de temps. Dans ce contexte, la solution CONECS va donner un coup d'accélérateur à cette dématérialisation

pour au moins deux raisons essentielles.

D'abord, la solution CONECS se déploie rapidement, notamment chez les restaurateurs qui apprécient la séparation des flux entre les transactions par carte restaurant et les transactions bancaires, facilitant le suivi (télécollecte dédiée) et la comptabilité de l'affilié, sans oublier l'absence de commission bancaire. A ce jour, 60 000 établissements acceptent les cartes labellisées CONECS et 40 000 sont en cours de déploiement, représentant 90% du volume d'affaires des émetteurs de titres auprès des établissements de restauration. Ce déploiement de masse a été rendu possible, entre autres, grâce à la " téléinstanciation " (voir les rubriques " comment ça marche " ou " témoignage ").

Ce réseau d'acceptation nouvellement déployé va ainsi permettre, ainsi à chacun des clients de CONECS, émetteurs de titres-restaurant, d'envisager dès à présent l'émission de cartes labellisées CONECS. La dématérialisation du titre-restaurant rentre donc dans une nouvelle phase : celle de la carte dite de 2^{ème} génération, qui seule permettra une dématérialisation massive auprès des 3,5 millions de salariés bénéficiaires.

Bienvenue dans le monde de CONECS et de la carte titre-restaurant 2^{ème} génération !

Vincent Toche,
Président de CONECS

Chiffres clés

- **60 000 établissements** acceptent dès à présent les cartes 2^{ème} génération
- La hotline dédiée " Réussir ma Démat' " reçoit entre **1 000** et **1 500 appels** chaque mois

Sommaire

- **P.1/ Chiffres clés**
- **P.2 / Témoignage**
Mr Pierre Lebert,
Responsable Assistance Monétique
chez Natixis Payment Solutions
- **P.1/ Comment ça marche ?**
La Téléinstanciation
- **P.2/ Brèves**
- **P.2/ La presse en parle**

Comment ça marche ? La Téléinstanciation

Sous ce terme abscons, se cache une action technique assez simple. La téléinstanciation - ou TLI - est l'action d'installer à distance, une application informatique (une " instance ") permettant à un Terminal de Paiement Electronique (ou TPE) d'accepter un moyen de paiement. Ainsi, pour Conecs, la téléinstanciation est l'action d'installer à distance dans un TPE, l'application permettant l'acceptation de titre-restaurant dématérialisés (ou Carte Titre-Restaurant de 2^{ème} génération). Cette application vient compléter l'application Carte Bancaire native du TPE, sans intervention manuelle.



L'utilisation de la téléinstanciation pour déployer la solution CONECS a deux avantages :

1. Un déploiement rapide de la solution CONECS sur la majeure partie du parc de TPE concerné ;
2. Le téléchargement de la dernière version du logiciel CB5.2 (notamment la " v312 " sur les gammes Tellium 1 et 2 d'Ingenico) afin que le TPE puisse reconnaître automatiquement le type de carte du client, évitant ainsi au commerçant d'avoir à choisir entre une Carte Bancaire et une Carte Titre-Restaurant.

Toutes les TLI se déroulent en étroite collaboration avec les banques. Ainsi, chaque banque indique à CONECS son parc de TPE éligible à la TLI selon des critères techniques (modèles de TPE) et contractuels (contrat commerçant). Aux dates et heures définies par la banque, le serveur de la banque (ou de son prestataire) télécharge, à la suite d'une télécollecte, une nouvelle version du logiciel CB (enveloppe 1). Dans la foulée, le TPE appelle le serveur CONECS (enveloppe 2) et récupère les paramètres indispensables à l'acceptation des cartes Titre-Restaurant de 2^{ème} génération (ID Conecs du commerçant, paramètres CONECS, envoi des BIN des émetteurs, etc.)

Téléchargement et paramétrage sont confirmés au commerçant par l'impression d'un ticket ad-hoc par son TPE.

Le déploiement Conecs via TLI a été retenu par 3 grandes banques (CASA, BPCE, CMCIC). Le déploiement a commencé fin 2014 avec CMCIC, puis s'est poursuivi avec les 2 autres banques à partir de mars 2015. Le taux moyen de téléinstanciations réussies sur le parc programmé est de 70 à 80%.

La téléinstanciation, qui permet de gérer des volumes de déploiement importants (~5000/semaine), ne cible qu'une partie du parc de TPE (environ 50%). L'instanciation manuelle reste donc la seule alternative possible pour le reste du parc.



Témoignage

Pierre Lebert,
Responsable Assistance Monétique
chez Natixis Payment Solutions

Quel est le rôle de Natixis Payment Solutions dans le déploiement CONECS ?

Pour déployer le Titre-Restaurant dématérialisé, Natixis Payment Solutions a proposé à CONECS une prestation de mise à jour de masse des terminaux de paiement électronique (TPE) propriétés des Banques Populaires et de Natixis Payment Solutions (pour les Caisses d'Epargne). Cette opération, appelée aussi " téléinstanciation ", consiste à intervenir à distance sur le TPE de chaque commerçant afin d'intégrer le paramétrage spécifique " CONECS "

permettant l'acceptation des cartes Titres-Restaurant. Pour mener à bien cette prestation, Natixis Payment Solutions a constitué une petite équipe dédiée et a fait évoluer la plate-forme de télécollecte du Groupe BPCE.

Techniquement, que recouvre le terme de " téléinstanciation " ?

Chaque nuit, les TPE des commerçants transmettent les opérations de la journée à notre centre de télécollecte.

A ce moment-là, une opération de mise à jour automatique est déclenchée en trois étapes :

1. Mise à jour du logiciel CB, avec la dernière version agréée (B13 v312), qui permet la reconnaissance automatique d'une carte CB et d'une carte Titre-Restaurant labellisée Conecs ;
2. Téléchargement de l'adresse de la plate-forme monétique Conecs ;
3. Appel de cette dernière pour envoi par Conecs des paramètres spécifiques au Titre-Restaurant.

Le lendemain matin, un ticket imprimé par le TPE confirme au commerçant la réussite de l'opération de téléparamétrage et de téléinstanciation.

Quels sont les avantages de la " téléinstanciation " pour les commerçants ?

Le paramétrage des TPE se fait automatiquement, sans aucune intervention du commerçant ni rupture de service. De plus, l'intervention est également l'occasion pour nous, de mettre à jour le logiciel CB.

Y-a-il des recommandations particulières pour les commerçants concernés ?

Comme pour toute mise à jour de logiciel, le commerçant doit vérifier que le TPE est bien posé sur son socle le soir. Il ne faut pas débrancher l'alimentation électrique ou télécom (prise téléphonique, Box...) du TPE pour que l'opération se déroule correctement.

La « téléinstanciation » est-elle possible pour tous les commerçants ?

Malheureusement, non. Quand le TPE ne permet pas la téléinstanciation (tous les matériels ne sont pas éligibles) ou qu'il n'appartient pas à la banque mais au mainteneur ou au commerçant lui-même, un courrier est adressé au commerçant pour l'inviter à contacter son mainteneur qui mènera à bien l'opération de façon manuelle.

Quel est le bilan à ce jour ?

Pour assurer un taux de succès optimal de la téléinstanciation, Natixis Payment Solutions renouvelle ses tentatives à des heures et des jours de la semaine, différents. Mais il peut arriver, malgré plusieurs essais, de devoir faire appel au mainteneur du TPE. En 3 mois, Natixis Payment Solutions et CONECS ont téléinstancié environ 22 000 TPE avec un taux de réussite d'environ 80 %.

La presse en parle



Le 01/05/2015 :

" La 2^{ème} génération de cartes Titre-Restaurant permet aux commerçants de distinguer, sur leurs relevés de TPE, les transactions bancaires de celles liées au Titre-Restaurant. Elle fait en outre la distinction entre les différents émetteurs pour faciliter les comptes. Enfin, elle supprime la double commission sur chaque transaction (...) "



Le 18/04/2015 :

Le titre-restaurant dématérialisé dans le journal de France-Bleue Azur (4'46) : (Cliquez sur le lien ci-dessous) <http://www.francebleu.fr/infos/le-journal-de-8h-de-france-bleu-azur/le-journal-de-8h-644>



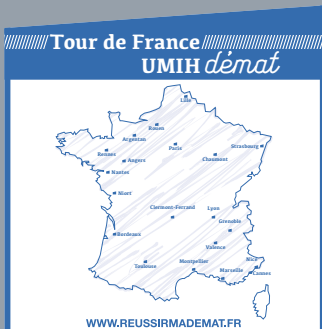
Le 01/05/2015 :

" Les cartes dites de 2^{ème} génération apportent de nouveaux bénéfices. (...) elles permettent des démarches administratives simplifiées, un gain de rapidité de la transaction, un remboursement facilité. "



Le 5/04/2015 :

" Introduite par un décret d'avril 2014, la dématérialisation des titres-restaurant prépare déjà sa mue. Elle s'apprête à abandonner son modèle de carte bancaire pour basculer vers un système de réseau privatif. Une solution opérée par Conecs, coentreprise créée par les quatre émetteurs historiques : Edenred, Sodexo, Natixis et Chèque Déjeuner. "



Brèves

→ Le Tour de France de la Démat' s'est terminé le 22 juin à Paris. CONECS et les fédérations régionales de l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) ou du CPIH (Confédération des Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie) auront organisé une vingtaine d'étapes, mobilisant plus de 1000 commerçants.

→ CONECS a réalisé (une première en France !) une autorisation partielle pour le règlement des cartes titre-restaurant. Cette innovation est le résultat d'une démarche de " co-construction " entre les émetteurs de titres-restaurant, les enseignes et les constructeurs monétiques. C'est une exclusivité carte titre-restaurant 2^{ème} génération !

→ CONECS est " membre associé " de l'association NEXO (projet européen OSCAR), dans la catégorie " Payment Services Providers ".